



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1965

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1965**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 9° - zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Duchère fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Par délibération n° 2004-1790 en date du 29 mars 2004, le Conseil de Communauté a approuvé la convention publique d'aménagement (CPA) avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet de programme des équipements publics (PEP) ainsi que le bilan financier prévisionnel de la ZAC de La Duchère à Lyon 9°.

Le programme des équipements publics a été approuvé définitivement, par délibération n° 2005-2912 du 19 septembre 2005, pour un montant de 55 M € HT, pour les infrastructures secondaires de la Communauté urbaine de Lyon. Il indique une participation forfaitaire de la Communauté urbaine, d'un montant de 15,384 M € HT, soit 18,4 M € TTC, affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics suivants :

- la place centrale Abbé Pierre,
- les voiries (axe est-ouest, boulevard du Plateau prolongé),
- les bassins d'assainissement.

La place centrale a été réalisée au cours de l'année 2012, remise aux services gestionnaires de la Communauté urbaine et ouverte au public. Pour mémoire, par délibération n° 2013-4150 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a approuvé la remise d'ouvrage forfaitaire par l'aménageur à la Communauté urbaine de la place centrale Abbé Pierre de la ZAC de La Duchère à Lyon 9°, pour un montant total de 1 600 000 € TTC et individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 474 181 € sur le budget principal.

En 2014, l'ensemble des voiries de la phase 1 de la ZAC ont été livrées et remises à la Communauté urbaine, à savoir :

- les voiries du plateau nord (rue Victor Schœlcher, rue Mouloudji, rue Édith Piaf, rue Arthur Rimbaud, rue Victor Muhlstein),
- l'avenue Rosa Parks,
- le parvis de la halle d'athlétisme Stéphane Diagana,
- les voiries du plateau centre (avenue du Plateau, rue de Jéricho).

À ce jour, une nouvelle centralité a vu le jour autour de la place centrale Abbé Pierre, point de convergence des axes structurants nord/sud (avenue du Plateau) et est-ouest (avenue Rosa Parks). D'ici la fin de la concession d'aménagement en 2017, il reste à poursuivre l'aménagement du plateau sud, sur l'emplacement de l'actuelle barre 230 à démolir.

II - Ouvrages : objet de la participation

Un des objectifs principaux du projet urbain, de désenclaver le quartier en l'ouvrant vers l'ouest s'est concrétisé par la structuration du nouveau quartier autour de 2 axes principaux : l'axe nord-sud (avenue du Plateau) et l'axe est-ouest (avenue Rosa Parks). En se croisant, ces axes constituent la nouvelle centralité autour d'un espace public majeur, la place de l'Abbé Pierre, accueillant les principaux équipements publics, commerces et services aux habitants.

En 2014, ce sont les voiries du plateau nord et centre qui ont été livrées et remises aux services gestionnaires.

Le coût global de ces aménagements réalisés par l'aménageur s'élève à 13 571 448 € TTC (études, honoraires et travaux). L'emprise foncière est cédée à la Métropole à titre gratuit.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des espaces verts et de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur et remis gratuitement à la Ville de Lyon.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la CPA et au PEP approuvés, l'aménageur sollicite, aujourd'hui, la participation forfaitaire complémentaire de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux pour la réalisation de ces équipements publics dont le versement est prévu sur l'année 2017. Ce montant, conformément à la répartition de la participation, s'élève pour l'année 2017 à 3 821 267 € TTC.

III - Montage financier

La participation forfaitaire de la Métropole, d'un montant global de 18,4 M€ TTC, affectée à la remise à titre onéreux des équipements publics a été répartie conformément à la PPI et au bilan prévisionnel de l'opération, de la manière suivante :

- silos enterrés : 346 840 € TTC,
- place centrale Abbé Pierre : 1 600 000 € TTC,
- voiries plateau nord et centre / avenue Rosa Parks : 16 452 267 € TTC, dont 12 631 000 € déjà individualisés.

Il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire en 2017 pour un montant de 3 821 267 €, afin de solder la participation de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux des équipements publics d'infrastructure de l'opération Lyon 9° : GPV Duchère aménagement du plateau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation affectée à la remise à titre onéreux de voiries pour l'année 2017 dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, d'un montant de 3 821 267 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 3 821 267 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2017 sur l'opération n° 0P17O0846.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 21 521 248 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.